

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE A L'OUVERTURE DE L'ATELIER
PARLEMENTAIRE SUR LA PROPOSITION DE LOI PORTANT CODE
ELECTORAL EN REPUBLIQUE DU BENIN.

Vous me permettrez, Mesdames et Messieurs, en ce dernier jour du mois de janvier, de saisir cette occasion pour présenter ou présenter à nouveau aux uns ou aux autres, selon les cas, mes vœux de bonne et heureuse année 2013.

Chers collègues députés,

Distingués invités,

Mesdames et messieurs,

A l'occasion de la présentation des vœux il y a quelques jours, nous avons tous pris l'engagement de poursuivre, dans une ambiance apaisée, de dialogue et de consensus, notre mission constitutionnelle qui est de légiférer et de contrôler l'action du gouvernement.

Votre présence ici pour la tenue de l'atelier parlementaire sur la proposition de loi portant code électoral en République du Bénin, en prélude au travail législatif proprement dit, traduit, à mon sens, votre volonté de faire de notre engagement commun, une réalité.

En effet, cet atelier est une illustration de cette volonté de dialogue et de consensus pour un travail parlementaire de qualité au service de la Nation béninoise.

Mesdames et Messieurs,

Depuis l'historique conférence de février 1990, notre pays s'est résolument engagé dans la voie de la construction d'un Etat de droit et de démocratie dans lequel la conquête du pouvoir doit se faire uniquement à travers les urnes.

Depuis ce temps, notre pays a été, tant bien que mal, aux différents rendez-vous électoraux que nous impose notre Constitution.

Mais il faut l'avouer, **Mesdames et Messieurs**, ces différentes échéances ont toujours été des moments de dures épreuves et d'angoisse pour tout le peuple béninois en général et pour la classe politique en particulier, chacun se demandant de quoi sera fait le lendemain des élections. Nous avons tous vécu cette ambiance-là qui revient à chacune des élections que nous avons organisées. Et en ces périodes d'angoisse et, même parfois, de désespoir, tous les regards sont souvent tournés vers l'institution parlementaire, souhaitant qu'elle puisse doter notre pays d'instruments juridiques nécessaires et fiables, susceptibles d'éviter le chaos et susceptibles de permettre l'organisation d'élections crédibles, transparentes et fiables. Avons-nous toujours été en mesure d'offrir au peuple béninois ce type d'instrument juridique ? C'est là une question fondamentale que nous devons honnêtement nous poser pour pouvoir y répondre tout aussi honnêtement. Mais il n'y a pas que cela.

Après le vote et la promulgation des lois électorales souvent à la veille des élections, à quelques jours des élections, sinon dans le meilleur des cas, à quelques semaines des élections, l'Assemblée Nationale doit aussi faire face à la mise en place, dans les moindres détails, parce que nous en avons décidé ainsi, des organes de gestion des élections. Nous avons choisi de désigner les responsables de la gestion des élections du niveau national jusqu'au niveau du quartier de ville. Comme vous le savez, cela n'a pas toujours été facile. Et je ne voudrais pas revenir ici sur le calvaire que vivent les députés en ces moments de désignation. Pour ceux qui n'ont pas la "chance" de vivre ces moments-là, je voudrais tout simplement leur dire que c'est des nuits que nous passons ici, chacun amenant sa liste ou ses listes de responsables de gestion au niveau de la CENA, des CEC, des CEA ; j'oubliais même les CED, tous les sigles étant privilégiés. Nous passons des moments extrêmement difficiles.

Et que dire des opérations électorales proprement dites ?

La précipitation, l'amateurisme et le manque de temps, ajoutés à la politique politicienne, mettent souvent les organes de gestion des élections dans des situations insoutenables. Le triste souvenir des élections communales, municipales et locales de 2008 est encore là pour nous rappeler que nous côtoyons souvent dangereusement des crises majeures au Bénin, en raison des textes pris à l'occasion, de la manière de les appliquer et du comportement des hommes chargés de les appliquer et de gérer les opérations électorales.

Parlant toujours de ces élections communales de 2008, près de 1.500 recours électoraux ont été introduits à la Cour Suprême suite à ces élections. Et c'est une chose, me semble-t-il, inadmissible pour un pays qui a choisi la démocratie comme système politique et comme voie de développement. C'est une chose également inadmissible pour un pays qui fait de la décentralisation un élément essentiel de son développement.

Je voudrais dire qu'à la suite de ces centaines de recours électoraux à la Cour Suprême, plusieurs annulations d'élections ont été prononcées et plusieurs reprises d'élections ont été faites. Et à ce jour, plusieurs dossiers sont encore pendants devant la Cour, c'est-à-dire après cinq ans. Après que ceux-là que nous avons désignés ont fini pratiquement leur mandat, il y a encore des recours qui sont devant la Cour Suprême. Et puisque je fais partie de l'expérience, je pourrai vous dire qu'à ce jour, dans plusieurs quartiers de ville et dans plusieurs villages, beaucoup de ceux qui ont été élus n'ont pas pu prendre fonction. C'est ceux qui ont été déclarés non élus qui ont géré pendant les cinq ans. Je pourrais même donner l'exemple de mon propre quartier où le chef de village ou le délégué élu, parce que quelques petits malins ont cru devoir retirer les fiches de dépouillement, les documents électoraux pour les faire disparaître, c'est ceux-là qui ont été battus qui ont géré les entités administratives jusqu'à la fin du mandat de cinq ans. Voilà les faits. Et ces faits-là sont importants. Ces faits sont parlants.

Nous devons ajouter à tout cela le coût des élections, le coût exorbitant des élections au Bénin, le coût excessivement exorbitant des élections. Et souvent, nous disons que nous faisons ou nous allons faire appel à nos partenaires pour nous financer à crédit notre démocratie. Et donc, depuis 20 ans que nous avons repris l'expérience démocratique, à ce jour, nous ne sommes pas en mesure, de façon souveraine, de financer nos élections. Et nous sommes toujours très fiers de faire un budget très exorbitant et de pouvoir dire à l'Exécutif qu'il nous faut nécessairement tourner les yeux vers nos partenaires pour pouvoir financer nos élections.

Il y a aussi l'instabilité des lois, bien entendu.

Je pense que les députés, toutes tendances confondues, sont unanimes pour reconnaître que cela ne peut plus durer, que de tels faits ne devraient pas être maintenus en l'état. Il faut pouvoir mettre notre pays sur les rails de la normalité tout simplement ou si on veut être un peu plus précis, de la modernité et de la stabilité des règles démocratiques afin de donner la chance à notre peuple d'organiser des élections libres, crédibles et transparentes mais en comptant surtout sur nos propres forces. C'est un beau slogan et je pense que c'est tout à fait bien à propos dans le cas qui nous concerne.

Voilà autant d'éléments, Mesdames et Messieurs, qui militent en faveur d'une réforme profonde des textes qui régissent les élections dans notre pays.

Chers collègues députés,

Distingués invités,

Mesdames et messieurs,

L'Assemblée Nationale, sixième Législature, s'est résolument engagée sur cette voie et a décidé de prendre en main les principaux instruments qui conduisent à cette stabilité, à cette modernité.

Ainsi, sur l'initiative des députés, pour ne prendre que quelques exemples, le dossier de la LEPI a été repris. Et de nouvelles dispositions sont envisagées pour doter notre pays d'une LEPI au service de la démocratie et du développement. En son temps, l'Assemblée Nationale a privilégié une approche participative en associant toutes les forces sociales et politiques à la réflexion, dans le cadre de l'étude de la loi sur la LEPI. Cette démarche a permis de surmonter beaucoup de divergences et à faciliter, par la suite, la procédure législative. Nous avons tous constaté cela. Ma ferme conviction est que la démarche participative n'est pas une fuite de nos responsabilités au niveau des députés, j'entends. Elle reste une approche efficace pour des débats libres, constructifs et objectifs. Je voudrais donc vous assurer, **chers invités**, que c'est délibérément que l'Assemblée Nationale a choisi cette approche. Et il me semble, si je me réfère aux avis de mes collègues, qu'il en sera souvent ainsi dans le cadre des dossiers qui le méritent, dans le cadre des dossiers importants, des dossiers délicats ; parce que, comme l'a dit tout à l'heure Madame la présidente de la commission des lois, ces

dossiers ne concernent pas que les députés. Ils concernent aussi et surtout les forces sociales et toutes les forces politiques.

C'est fort que cette conviction que lorsqu'une fois encore, l'initiative parlementaire a conduit à une proposition de loi portant code électoral en République du Bénin. J'ai, en concertation avec le Bureau, la Conférence des Présidents et le président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, suggéré à la plénière l'organisation du présent atelier. En adhérant sans réserve à la démarche, tous les députés ont compris l'importance de cette loi et l'intérêt du dialogue et du consensus autour d'un tel dossier. L'objectif essentiel de cette rencontre est de donner aux participants, à tous les participants choisis en raison de leur rôle politique et technique, de leurs compétences et de leurs expériences, la possibilité d'échanger objectivement et sereinement afin d'indiquer les meilleures voies par lesquelles notre pays pourrait se doter d'un code électoral consensuel, cohérent et durable, c'est-à-dire un code qu'on ne vient pas, et je vais être un peu méchant à ce niveau, tripatouiller à la veille de chaque élection au regard des intérêts politiques ou politiques du moment.

Mesdames et messieurs,

Comme vous pouvez le constater, l'enjeu est grand et votre rôle est important. Certes, vous ne légiférerez pas à la place des députés puisqu'il y a une procédure à ce niveau prévue par les textes. Mais je voudrais vous le dire sincèrement, vos observations,

vos critiques et vos suggestions seront d'un appui très important pour le travail qui va suivre. Je voudrais donc vous inviter à vous investir totalement pendant les deux jours que dureront nos travaux. J'ai le ferme espoir que de ces travaux sortiront des conclusions et des propositions pertinentes à la mesure de l'importance du dossier et qui seront exploitées de manière efficiente. Je ne doute pas un seul instant que les objectifs poursuivis seront atteints.

C'est sur cette note d'espoir et en remerciant, encore une fois, les uns et les autres pour leur présence, pour leur participation, pour leur disponibilité et leurs contributions, que je déclare ouvert l'atelier parlementaire sur la proposition de loi portant code électoral en République du Bénin.

Je vous remercie encore une fois de votre aimable attention.